



**-Démarches administratives pour réaliser l'inscription scolaire de votre enfant-
EXCLUSIVEMENT POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS**

1) Rendez-vous en mairie avec :

- Livret de famille ou Carte d'identité ou Copie d'extrait d'acte de naissance.
- Justificatif de domicile.
- Carnet de vaccination de votre enfant à jour.

2) Faites enregistrer l'inscription de votre enfant à l'école avec :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie.
- Livret de famille ou Carte d'identité ou Copie d'extrait d'acte de naissance.
- Carnet de vaccination de votre enfant à jour.
- Certificat de radiation (délivré par l'ancien établissement scolaire).

3) Rendez-vous au Service scolaire, jeunesse et petite enfance munis des documents suivants :

- 2 photos d'identité si RPI Capcir - 3 photos d'identité si RPI Haut Conflent.
- Numéro et attestation d'allocataire CAF/MSA (moins de trois mois).
- R.I.B.
- Attestation d'assurance scolaire.
- En cas d'allergie, P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé).

**Si votre enfant doit utiliser les transports scolaires, la demande se fera directement en ligne
avant le 31 juillet 2018 sur le site : www.laregion.fr.**

*L'enfant devra être obligatoirement âgé de plus de 4 ans pour pouvoir bénéficier des transports.

Service Scolaire, Jeunesse et Petite enfance

Col de la Quillane – 66210 La Llagonne

04.68.04.49.86

www.capcir-pyrenees.com